



# Le secteur médico-social

MAXIME LE CUILIER

ENSEIGNANT EN APA-S

RESPONSABLE L2 APA-S

[MAXIME.LE-CUILIER@UNIVERSITE-PARIS-SACLAY.FR](mailto:MAXIME.LE-CUILIER@UNIVERSITE-PARIS-SACLAY.FR)

# Les MDPH

- ▶ Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont chargées d'informer, d'orienter et d'accompagner des personnes en situation de handicap (PSH) et de leurs proches.
- ▶ Equipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux (médecins, infirmiers, assistantes sociales, ergothérapeutes, psychologues, etc.).  
=> évaluer les besoins de la personne sur la base du projet de vie et proposer un plan personnalisé de compensation du handicap.
- ▶ Au sein de la MDPH il y a la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).  
=> décide de l'orientation des PSH (jeunes ou adulte) et de l'attribution de l'ensemble des aides et prestations (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement) et notamment la Prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Conseil départemental.

# Les MDPH

## ▶ Aides de la MDPH :

- ▶ Pour les Jeunes : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) + Orientation en établissement + PCH (aide humaine ou matérielle).
  - ▶ Pour les Adultes : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) + l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) + Orientation en établissement + PCH.
  - ▶ Transport : Pour Aider à la Mobilité (PAM) => service régional
- ▶ Au niveau de la MDPH les Jeunes sont tous les -20ans et les Adultes tous les +20ans

# Les Jeunes

## 1) Etablissements Diagnostic

- ▶ Centre d'Action Médico-Sociale Précoce(CAMSP)
- ▶ Les objectifs d'un CAMSP sont :
  - ▶ Le dépistage des déficits ou handicaps
  - ▶ La prévention de leur aggravation
  - ▶ La rééducation par cure ambulatoire
  - ▶ L'aide à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance (Crèche, Halte-Garderie, Ecole maternelle)
- ▶ Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP)
  - ▶ Centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires
  - ▶ Consultations et traitements médico-psycho-pédagogique en cure ambulatoire des enfants et adolescents de 0 à 20 ans

# Les Jeunes

## 2) A l'école ordinaire

- ▶ En école maternelle et élémentaire, au collège et lycée :
  - ▶ Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) => en théorie pas une classe en soit mais des regroupements envisagés pour certains temps de travail => possibilité de parcours personnalisés
    - ▶ Formation pédagogique à l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap
    - ▶ Participation d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

- ▶ Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

Pas obligatoirement orienté par la CDAPH mais principalement par une commission d'orientation de l'académie

Objectifs : acquisition des compétences techniques et obtention d'un diplôme qualifiant à l'issue de la troisième

# Les Jeunes

## 2) A l'école ordinaire

- ▶ Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA)
  - ▶ élèves du second degré (à partir de la classe de 6ème) => difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales
  - ▶ Possibilité accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif
  - ▶ Orientation par l'Académie ou la CDAPH
  - ▶ Formation type lycée pro

# Les Jeunes

## 3) L'école à « domicile »

- ▶ Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
  - ▶ Accueil de jeunes en situation de handicap
  - ▶ Accompagnement personnalisé, prenant compte du profil chaque enfant et jeune autour de son projet de scolarisation, éducatif et thérapeutique.
  - ▶ Intervention dans les différents lieux de vie des jeunes : domicile, halte-garderie, école, terrain sportif, ...
- ▶ Rappel : Tous les enfants de moins de 16 ans ont l'**obligation** de suivre un parcours scolaire selon leurs capacités.

# Les Jeunes

## 4) L'école en milieu Spécialisé

- ▶ Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)
  - ▶ Jeunes avec d'importants troubles de la conduite et du comportement.
  - ▶ Prendre conscience de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie.
  - ▶ Favorise ou prépare l'accueil en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés,

# Les Jeunes

## 4) L'école en milieu Spécialisé

- ▶ Institut Médico-Educatif (IME)/ Internat Médico-Pédagogique (IMP)/ Externat Médico-Pédagogique (EMP)
  - ▶ Jeunes de 3 à 20 ans avec déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde accompagné de divers troubles.
  - ▶ Troubles associés possibles (polyhandicap) : troubles de la personnalité, des troubles moteurs et sensoriels, des troubles graves de la communication...
  - ▶ Dispenser une éducation et un enseignement spécialisés en prenant en compte les individus dans leur singularité.
    - ▶ Professeurs spécialisés de l'Education Nationale ayant normalement un CAPAS (Certificat d'Aptitude Professionnelle sur les Aides Spécialisés).

# Les Jeunes

## 4) L'école en milieu Spécialisé

- ▶ Section d'Initiation et de Formation Professionnelle (SIFPRO) dans les IME /Institut Médico-Professionnel (IMPRO)
  - ▶ Jeunes de 14 à 20 ans avec déficience intellectuelle.
  - ▶ Acquisition d'un savoir-faire préprofessionnel ou professionnel...
    - ▶ Serrurerie, Peinture, Mise en rayon, Gestion des Espaces Verts...
    - ▶ Montage, Façonnage, Cuisine, Conditionnement,...
- ▶ Passerelle vers Travail en ESAT ou Travail en milieu ordinaire

# Les Jeunes

## 4) L'école en milieu Spécialisé

### ▶ Institut d'Education Motrice(IEM)

- ▶ Jeunes avec déficience motrice à laquelle d'autres déficiences peuvent être associées.
- ▶ Suivi médical.
- ▶ Education motrice et la rééducation fonctionnelle.
- ▶ Développement de l'autonomie (aspects moteurs, aspects communicationnels).
- ▶ Formation (générale et professionnelle).

# Les Jeunes

## 4) L'école en milieu Spécialisé

- ▶ Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP)
  - ▶ Jeunes de la naissance à 20 ans avec polyhandicaps lourds.
  - ▶ Jeunes avec besoin d'assistance et de soutien à chaque moment de leur vie.
  - ▶ Médecin généraliste, psychiatre, pédiatre, infirmières, kinésithérapeutes, psychologue et psychomotriciens coordonnent leurs actions avec l'équipe éducative.
  - ▶ Développer les possibilités d'expression, de communication, à encourager l'autonomie.
  - ▶ Relations chaleureuses, confort, le bien-être, épanouissement, confiance.

# Les Adultes

## 1) Travail

- ▶ **Entreprises Ordinaires => Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**
  - ▶ **Entreprise 20 salariés ou + = 6% de PSH**
    - ▶ **Recruter, sous-traiter au secteur protégé ou adapté, accueillir des stagiaires handicapés ou conclure un accord de branche ou d'établissement portant sur l'emploi des personnes handicapées ou verser une contribution financière à l'Agefiph**
  - ▶ **L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) => gère les contributions financières (plus de 4 milliards € depuis sa création) et les utilise pour favoriser toutes les formes d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail**
  - ▶ **1 500 fois le Smic horaire par personne handicapée manquante !**

# Les Adultes

## 1) Travail

### ▶ Entreprises Adaptées

- ▶ Entreprise en milieu ordinaire employant majoritairement des travailleurs handicapés. Elle permet à tout travailleur handicapé d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.
- ▶ Au minimum 80 % des effectifs en situation de handicap. Les 20 % restants peuvent être consacrés au recrutement de salariés valides. => Reconnus par la CDAPH.
- ▶ Pas une structure médico-sociale.
- ▶ Salaire minimum = SMIC soit 9,61 € de l'heure

# Les Adultes

## 1) Travail

- ▶ **Centre d'Aide par le Travail (CAT) devenu Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**
  - ▶ Structure médico-sociale qui offre aux travailleurs handicapés d'au moins 20 ans (exceptionnellement 16 ans) des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif.
  - ▶ Accueille le travailleur handicapé dont les capacités de travail ne lui permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.
  - ▶ Il doit permettre de mettre en place des actions : de maintien des acquis scolaires et professionnels, d'accès à l'autonomie.
  - ▶ L'ESAT peut parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes handicapées en dehors de leurs temps d'activité.
  - ▶ Rémunération comprise entre 55 % et 110 % du SMIC horaire, soit respectivement 5,29 € et 10,57 € pour 35h

# Les Adultes

## 1) Travail

### ▶ Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)

- ▶ Dispositif de formation longue durée (souvent supérieure à un an), spécifiquement dédié aux personnes en situation de handicap, les CRP ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés.
- ▶ Formation qualifiante avec un suivi médical, psychologique et social de la personne (médecins, kinésithérapeutes, ergonomes, psychologues, assistants social) => diplômes homologués par l'État.
- ▶ Formations => informatique, entretien de bâtiment, espaces verts, secrétariat, électronique, vente, accueil, tourisme...

# Les Adultes

## 2) Accompagnement

### ▶ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

- ▶ Accompagnement adapté => maintien ou restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels de la personne handicapée.
- ▶ Favoriser un maintien de la personne en milieu ouvert ainsi qu'un apprentissage de l'autonomie.
- ▶ Assistance, suivi éducatif et psychologique, aide dans la réalisation des actes quotidiens et à l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.

# Les Adultes

## 2) Accompagnement

- ▶ **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**
  - ▶ **Accompagnement adapté => en plus des services des SAVS, les SAMSAH propose des soins, réguliers et coordonnés, ainsi qu'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.**
  - ▶ **Un public large et en particulier à un public non institutionnalisé, non repéré et en rupture de tout dispositif existant.**
  - ▶ **Equipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, psychologues, médecins, infirmiers et ergothérapeutes).**
  - ▶ **Astreinte les soirs et week-ends (période de grande vulnérabilité).**

# Les Adultes

## 2) Accompagnement

- ▶ **Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale (SAIS)/Service d'Hébergement et de Vie Sociale (SHVS)**
  - ▶ **Logements et accueil en journée.**
  - ▶ **Accompagnement socio-éducatif des adultes au domicile de la personne et au service.**
  - ▶ **Aide et soutien dans l'insertion sociale, l'accès aux soins et du suivi médical.**
  - ▶ **Vie quotidienne : Assistance/accompagnement dans les activités de la vie domestique/Aide et gestion administrative/Informations et de conseils personnalisés.**
  - ▶ **L'insertion sociale : Accompagnement et soutien dans l'activité professionnelle/Maintien des relations avec l'environnement familial et social/Aide à l'exercice de la parentalité des personnes déficientes/Inscription dans une vie citoyenne/Organisation du temps libre, des loisirs et des vacances.**
  - ▶ **La santé : Coordination du suivi médical en tenant compte des capacités d'autonomie/Orientation et accompagnement vers les soins appropriés/Conseils personnalisés en matière d'hygiène de vie.**

# Les Adultes

## 2) Accompagnement

### ▶ Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

- ▶ A l'origine pour les personnes avec troubles psychiatriques. Puis troubles cognitifs dus à des traumatismes crâniens, des AVC ou toute lésion cérébrale acquise.
- ▶ Les GEM sont avant tout des lieux de convivialité et de lutte contre la solitude.
- ▶ Associations, ateliers, clubs et lieux de loisirs et de rencontres, par et pour les usagers et ex-usagers en psychiatrie.

# Les Adultes

## 3) Hébergement/internat/externat

### ▶ Foyer d'Hébergement (FH)

- ▶ Destiné à l'hébergement et l'entretien des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle.
- ▶ Diverses formules d'hébergement (du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements dans l'habitat ordinaire).
- ▶ Encadrement variable, qui peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie sociale (participation à la vie du foyer : courses, préparation des repas, par exemple).
- ▶ Ces foyers ne sont pas médicalisés. Les prestations médicales, en cas de besoin, sont réalisées par des médecins libéraux.

# Les Adultes

## 3) Hébergement/internat/externat

- ▶ Foyer de Vie (FV), Foyer Occupationnel (FO) ou Atelier Thérapeutique Occupationnel (ATO)
  - ▶ Proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement.
  - ▶ Ces foyers s'adressent principalement aux personnes qui ne peuvent pas travailler, y compris en milieu protégé, c'est-à-dire en structure spécialisée.
  - ▶ Les personnes susceptibles d'être accueillies dans ces structures doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

# Les Adultes

## 3) Hébergement/internat/externat

- ▶ Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL)
  - ▶ Les CITL sont des lieux d'accueil à la journée des personnes handicapées inaptes au travail qui proposent des activités aussi bien manuelles que physiques sous forme d'ateliers.
  - ▶ Développer ou de maintenir leur potentialité d'insertion sociale.
  - ▶ Parfois passerelle jusqu'aux ESATs
  - ▶ Différence avec les FV et les FO => activités pro => pas de rémunération
  - ▶ Admission sur décision de la CDAPH.

# Les Adultes

## 3) Hébergement/internat/externat

### ▶ Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

- ▶ Accueil des adultes gravement handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou d'un soutien et suivi médical régulier.
- ▶ Plusieurs types d'accueil : l'internat, l'accueil de jour, l'accueil temporaire.
- ▶ Accompagnement médical et aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie dans les actes de la vie courante.
- ▶ En principe, les FAM accueillent des personnes un peu moins dépendantes que la population hébergée en maison MAS, mais dans la pratique, les publics sont sensiblement les mêmes.

# Les Adultes

## 3) Hébergement/internat/externat

### ▶ Maison d'Accueil Spécialisée(MAS)

- ▶ Hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant.
- ▶ Personne handicapée nécessite : le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante et une surveillance médicale, ainsi que des soins constants.
- ▶ Public lourdement handicapés
- ▶ Activités occupationnelles et maintien des acquis

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

### ▶ Les Groupes Iso-Ressources (GIR)

- ▶ Les GIR vont de 1 à 6, du moins autonome au plus autonome.
- ▶ Le GIR 1 regroupe les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence continue d'intervenants.
- ▶ Le GIR 2 correspond à deux catégories de personnes âgées dépendantes :
  - ▶ les personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées, et qui ont besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante.
  - ▶ les personnes dont les fonctions mentales sont gravement altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer.
- ▶ Le GIR 3 réunit les personnes qui ont conservé leur autonomie mentale mais qui ont besoin d'être aidées tous les jours et plusieurs fois par jour pour accomplir les gestes de la vie courante (se lever, se coucher, s'habiller, aller aux toilettes...).

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

### ▶ Les Groupes Iso-Ressources (GIR)

- ▶ Le GIR 4 correspond à deux catégories de personnes :
  - ▶ les personnes qui ont besoin d'aide pour se lever et se coucher mais peuvent ensuite se déplacer seules à l'intérieur du logement. Une assistance leur est parfois nécessaire pour l'habillage et la toilette.
  - ▶ les personnes qui n'ont pas de difficultés à se déplacer mais ont besoin d'une aide pour les activités corporelles et pour les repas.
- ▶ Le GIR 5 regroupe les personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- ▶ Le GIR 6 désigne les personnes ayant totalement conservé leur autonomie dans les actes de la vie courante.
- ▶ Seules les personnes appartenant aux GIR 1 à 4 peuvent demander l'APA, c'est-à-dire l'allocation personnalisée d'autonomie. Les personnes qui relèvent des GIR 5 et 6 peuvent bénéficier d'autres types d'aides financières de leur département et/ou de leur caisse de retraite (sous conditions de ressources).

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

- ▶ **Grille Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources (AGGIR)**
  - ▶ Évalue les activités effectuées ou non par la personne seule
  - ▶ Définit des GIR déterminant des niveaux proches de besoins pour les Actes de la Vie Quotidienne (AVQ)
  - ▶ Permet à terme de déterminer un plan d'aide pour l'accompagnement au quotidien via les services, les compensations et aides à mettre en place

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

### ▶ Grille AGGIR (10 items)

- ▶ **Cohérence** : la personne âgée est-elle capable de converser et/ou de se comporter de façon logique et sensée ?
- ▶ **Orientation** : la personne se repère-t-elle dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ?
- ▶ **Toilette** : quelle est sa capacité à assurer son hygiène corporelle du haut et du bas du corps ?
- ▶ **Habillage** : la personne peut-elle s'habiller, se déshabiller, choisir elle-même ses vêtements ?
- ▶ **Alimentation** : la personne peut-elle se servir les aliments préparés et les manger seule ?

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

### ▶ Grille AGGIR (10 items suite)

- ▶ Hygiène de l'élimination : la personne souffre-t-elle d'incontinence urinaire ou fécale ?
- ▶ Transferts : quelle est sa capacité à se lever, se coucher et s'asseoir ?
- ▶ Déplacements à l'intérieur du logement ou de l'institution : la personne peut-elle se déplacer à l'intérieur, éventuellement aidée par une canne, un déambulateur ou un fauteuil roulant ?
- ▶ Déplacements à l'extérieur : la personne est-elle capable de se déplacer à l'extérieur, à partir de la porte d'entrée ?
- ▶ Communication à distance : quelle est sa capacité à utiliser les moyens de communication (téléphone, alarme, sonnette) ?

# Les Séniors

## 1) Evaluation/classification

### ▶ Grille AGGIR

- ▶ Pour chacune des 10 variables, l'observateur attribue l'une des trois notes suivantes :
- ▶ A : fait seul, totalement, habituellement et correctement ;
- ▶ B : fait partiellement, ou non habituellement, ou non correctement ;
- ▶ C : ne fait pas.
- ▶ C'est à partir des réponses à ces questions que l'observateur peut évaluer le degré de dépendance de la personne âgée, déterminer à quel GIR elle appartient, et proposer le mode de prise en charge le mieux adapté à sa situation.

# Les Séniors

## 2) Hébergement

- ▶ A domicile
  - ▶ Pour les plus autonomes
  - ▶ Peuvent bénéficier des aides du maintien à domicile
  - ▶ Services à la personne (ménage, courses, soins, hygiène,...)
  - ▶ Aidant à domicile (famille ou professionnel)
  - ▶ Vie sociale développée

# Les Séniors

## 2) Hébergement

- ▶ Foyers logement/Résidences Séniors
  - ▶ Structure médico sociale (Publique ou privée)
  - ▶ Réponse aux problématiques d'isolement, solitude, habitat
  - ▶ Personnes autonomes quel que soit le degré de validité
  - ▶ Prestations collectives
  - ▶ Renforcement relations sociales
  - ▶ Possibilité aide sociale pour foyer logement
  - ▶ Peuvent bénéficier des aides du maintien à domicile

# Les Séniors

## 2) Hébergement

- ▶ **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**
  - ▶ **Public, Privées à but non lucratif ou associatif ou Privées commerciales**
  - ▶ **Infirmières, aides soignantes, aides médico-psychologiques, ergothérapeute, psychomotricien, diététicienne, psychologue, animateurs médecin**
  - ▶ **Le Public cible :**
    - ▶ **Pathologies démentielles**
    - ▶ **Troubles du comportement**
  - ▶ **Causes :**
    - ▶ **Besoin d'une surveillance permanente**
    - ▶ **Aides à domiciles dépassées**
    - ▶ **Isolement social important**
    - ▶ **Familles éloignées, non disponibles**
    - ▶ **Épuisement de l'aidant principal à domicile**

# Les Séniors

## 3) Orientation/information

- ▶ **Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)**
  - ▶ Guichet d'accueil, de conseil, d'orientation des personnes âgées, et de prise en charge des situations complexes qu'elles peuvent rencontrer.
  - ▶ Les missions du CLIC :
    - ▶ lieu d'accueil de proximité, d'écoute, d'information et de soutien pour les personnes âgées et leurs familles
    - ▶ centre de ressources pour les professionnels
    - ▶ lieu de coordination des dispositifs, d'animation des réseaux existants et de pilotage de projets
    - ▶ observatoire des besoins du public âgé du secteur

# Les Séniors

## 3) Orientation/information

- ▶ **Les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA)**
  - ▶ **Sigle trompeur: induit la notion d'une nouvelle structure, d'un public spécifique, alors que c'est un dispositif visant à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge de malades atteints de la Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées et/ ou des personnes âgées en perte d'autonomie.**
  - ▶ **3 axes :**
    - ▶ **Améliorer la qualité de vie des malades et des aidants**
    - ▶ **Connaître pour agir**
    - ▶ **Se mobiliser pour un enjeu de société**

# Les Séniors

## 3) Orientation/information

- ▶ **Les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA)**
  - ▶ **Améliorer le diagnostic :**
    - ▶ Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'annonce et d'accompagnement
    - ▶ Renforcement des consultations mémoire à forte activité
  - ▶ **Pour mieux soigner et accompagner :**
    - ▶ MAIA
    - ▶ Mise en place de coordonnateurs
    - ▶ Renforcement soutien à domicile avec l'intervention de personnel spécialisé
    - ▶ Création au sein des EHPAD d'unités adaptées
    - ▶ Identification d'un centre national de référence pour les malades Alzheimer jeunes

# Les Séniors

## 3) Orientation/information

- ▶ **Les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA)**
  - ▶ **Pour aider plus et mieux**
    - ▶ Développement et diversification des structures de répit
    - ▶ Mise en place d'un numéro unique et d'un site d'information et d'orientation locale
  - ▶ **Pour chercher plus vite**
    - ▶ Création d'une fondation de coopération scientifique